

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-6/07

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : DEY Jean

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

**OBJET :** Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention.

Une convention triennale entre le Département et l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, a été signée le 11 juillet 2008. Elle a pour but de finaliser le partenariat entre le Département et l'association. Le Département lui apporte chaque année, une partie de ses moyens financiers, lui permettant d'accomplir ses missions pour contribuer au développement des hébergements touristiques en milieu rural. Dans le cadre de ses missions, elle suit l'obtention des agréments et des classements des hébergements, la formation des propriétaires et la promotion des gîtes en Seine-et-Marne. Chaque année, la signature d'un avenant est nécessaire pour procéder au paiement de la subvention départementale. Je vous propose pour 2011, l'attribution d'une subvention de 47 400 €.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention entre le Département et l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, en date du 11 juillet 2008,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, relative au Budget Tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

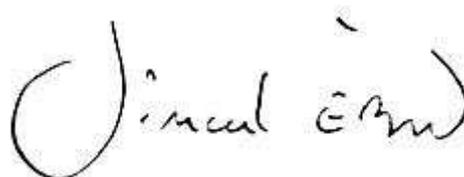
Article 1 : d'attribuer à l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, pour l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant total de **47 400 €** imputée sur l'opération « Relais des Gîtes de France de Seine-et-Marne » de l'Action « Hébergement touristique »,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant financier à la convention triennale entre le Département et l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ